

TARIFS 2023

Les nouveaux montants des taxes (pour prendre en charge l'augmentation du coût d'Intradel – prise en charge justifiée légalement par le coût-vérité) sont :

Composition du ménage	Montant TEI	Montant TEE	Du
Isolé	84	37,18	121,18
2 pers	154	37,18	191,18
3 pers et +	170	37,18	207,18

L'avertissement extrait de rôle (« facture poubelle ») sera envoyé en avril. Il comprend :

- La taxe forfaitaire pour 2023
- La partie proportionnelle (PU) pour 2022

Pour la taxe forfaitaire 2023, il y a, comme l'année dernière, une intervention du CPAS qui remplace les « anciennes exonérations sociales » :

a) pour les RIS et GRAPA et équivalent

Composition du ménage	Montant TEI	Intervention du CPAS pour la taxe immondices	TEI due par contribuable	Montant TEE	Intervention du CPAS pour la taxe égouts	TEE due par contribuable	Montant TEI + TEE	Intervention globale du CPAS	Taxe due par contribuable
Isolé	84	63 euros	21	37,18	28,18 euros	9	121,18	91,18	30
2 pers	154	116 euros	38	37,18	28,18 euros	9	191,18	144,18	47
3 pers et +	170	128 euros	42	37,18	28,18 euros	9	207,18	156,18	51

b) pour les BIM

Composition du ménage	Montant TEI	Intervention du CPAS pour la taxe immondices	TEI due par contribuable	Montant TEE	Interventions du CPAS pour la taxe égouts	TEE du par contribuable	Montant TEI + TEE	Intervention globale du CPAS	Taxe due par le contribuable
Isolé	84	21 euros	63	37,18	9,68	27,5	121,18	30,68	90,50
2 pers	154	39 euros	115	37,18	9,68	27,5	191,18	48,68	142,50
3 pers et +	170	43 euros	127	37,18	9,68	27,5	207,18	52,68	154,50